

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONSAnnée 2025**Décision du 4 décembre 2025**

12.2025-05	FAMILLE OBJET : Avenants aux marchés d'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B_15.10.2024-01 du Bureau Communautaire en date du 15 octobre 2024, actant la conclusion des contrats avec les attributaires mentionnées ci-dessous, pour chacun des lots concernés, pour le marché de « mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo - période 2025-2028 » :

- **Lot n°1:** Association IFAC, sis 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert, 92600 Asnières, pour un montant annuel global et forfaitaire de 269 650,18 € HT pour l'accueil annuel dans les espaces-jeunes et auquel s'ajouteront le coût des séjours et de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, facturés sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires.
- **lot n°2 :** Association ANIMAJE, sise 26 rue des Cordeliers, 44190 CLISSON, pour un montant annuel global et forfaitaire de 253 838 € HT pour l'accueil annuel dans les espaces-jeunes et auquel s'ajouteront le coût des séjours et de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, facturés sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires.
- **lot n°3 :** Association ANIMAJE, sise 26 rue des Cordeliers, 44190 CLISSON, pour un montant annuel global et forfaitaire de 447 250 € HT pour l'accueil annuel dans les espaces-jeunes et auquel s'ajouteront le coût des séjours et de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, facturés sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires.
- **lot n°4:** Association IFAC, sis 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert, 92600 Asnières, pour un montant annuel global et forfaitaire de 375 396,47 € HT pour l'accueil annuel dans les espaces-jeunes et auquel s'ajouteront le coût des séjours et de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, facturés sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires

VU la décision n° B_02.09.2025-01 du Bureau Communautaire en date du 2 septembre 2025, approuvant la passation, pour le lot 4, d'un avenant n°1 pour la location de box aménagés pour un montant annuel en plus-value de 8 521,46 € HT.

Considérant la nécessité d'ajuster l'organisation des séjours afin de répondre à l'évolution des besoins du marché,

Considérant les projets d'avenants, ci-annexés, pour chacun des lots,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure et signer un avenant avec les entreprises précitées pour chacun des lots du marché animation jeunesse 2025-2028 portant sur l'ajustement des clauses du CCTP pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de séjours jeunes à compter du 1er janvier 2026, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours :

- avenant n°1 au lot n°1
- avenant n°1 au lot n°2
- avenant n°1 au lot n°3
- avenant n°2 au lot n°4

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 044-200067635-20251204-12_2025_05-AU



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Association IFAC
53 rue du RPC Gilbert
92600 Asnières

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public :

Mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Lot n°1 : Communes de Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, Château-Thébaud/Saint Fiacre

Marché n° 24.026

Date de la notification du marché public : 15 novembre 2024

Montant initial du marché public :

Accueil dans les espaces-jeunes

- Taux de la TVA : 0%
- Montant forfaitaire annuel HT : 269 650,18 € soit pour 4 ans : 1 078 600,72 € HT
- Prix révisable dans les conditions définies à l'article 8.2 du CCAP

Accompagnement des jeunes en situation de handicap :

- Montant annuel maximum HT : 10 000,00 €

Prestations concernant les séjours :

- Dans la limite des quantités plafonnées indiquées au CCTP

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.
24.026

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant en application de l'article 8.5 du ~~Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)~~ :

- Ajuster les clauses du CCTP pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de séjours jeunes à compter du 1^{er} janvier 2026

Modifications du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	
Article 4.3B	<p>Précision apportée :</p> <p>Si l'organisation du séjour hiver n'a pas lieu, le titulaire aura la possibilité au sein d'un même lot, de reporter les journées / enfants non utilisées sur une autre période de vacances et donc sur une autre catégorie de séjours (activité accessoire, séjour de vacances, séjour étranger) dans la limite du plafond financier défini à l'article 11.1.B du CCTP.</p>

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant annuel du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

■ Renonciation à toutes réclamations ultérieures :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ Clauses inchangées :

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ Annexes de l'avenant :

Numéro	Intitulé des Annexes
Annexe 1	Cahier des Clauses Techniques Particulières – Avenant

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 044-200067635-20251204-12_2025_05-AU

S²LO

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Association ANIMAJE
26 rue des Cordeliers
44190 CLISSON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public :

Mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Lot n°2 : Communes de Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Lumine-de-Clisson

Marché n° 24.027

Date de la notification du marché public : 15 novembre 2024

Montant initial du marché public :

Accueil dans les espaces-jeunes

- Taux de la TVA : 0%
- Montant forfaitaire annuel HT : 253 838,00 € soit pour 4 ans : 1 015 352,00 € HT
- Prix révisable dans les conditions définies à l'article 8.2 du CCAP

Accompagnement des jeunes en situation de handicap :

- Montant annuel maximum HT : 10 000,00 €

Prestations concernant les séjours :

- Dans la limite des quantités plafonnées indiquées au CCTP

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant en application de l'article 8.5 du ~~Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)~~ :

- Ajuster les clauses du CCTP pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de séjours jeunes à compter du 1^{er} janvier 2026

Modifications du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	
Article 4.3B	<p>Précision apportée :</p> <p>Si l'organisation du séjour hiver n'a pas lieu, le titulaire aura la possibilité au sein d'un même lot, de reporter les journées / enfants non utilisées sur une autre période de vacances et donc sur une autre catégorie de séjours (activité accessoire, séjour de vacances, séjour étranger) dans la limite du plafond financier défini à l'article 11.1.B du CCTP.</p>

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant annuel du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

■ Renonciation à toutes réclamations ultérieures :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ Clauses inchangées :

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ Annexes de l'avenant :

Numéro	Intitulé des Annexes
Annexe 1	Cahier des Clauses Techniques Particulières – Avenant

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 044-200067635-20251204-12_2025_05-AU



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Association ANIMAJE
26 rue des Cordeliers
44190 CLISSON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public :

Mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Lot n°3 : Communes de Gorges, Saint-Hilaire-de-Clisson, Clisson, Gétigné, Boussay

Marché n° 24.028

Date de la notification du marché public : 16 novembre 2024

Montant initial du marché public :

Accueil dans les espaces-jeunes

- Taux de la TVA : 0%
- Montant forfaitaire annuel HT : 447 250,00 € soit pour 4 ans : 1 789 000,00 € HT
- Prix révisable dans les conditions définies à l'article 8.2 du CCAP

Accompagnement des jeunes en situation de handicap :

- Montant annuel maximum HT : 10 000,00 €

Prestations concernant les séjours :

- Dans la limite des quantités plafonnées indiquées au CCTP

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.
24.028

D - Objet de l'avenant.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025



ID : 044-200067635-20251204-12_2025_05-AU

- Modifications introduites par le présent avenant en application de l'article 8.5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) :
- Ajuster les clauses du CCTP pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de séjours jeunes à compter du 1^{er} janvier 2026

Modifications du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	
Article 4.3B	Précision apportée : Si l'organisation du séjour hiver n'a pas lieu, le titulaire aura la possibilité au sein d'un même lot, de reporter les journées / enfants non utilisées sur une autre période de vacances et donc sur une autre catégorie de séjours (activité accessoire, séjour de vacances, séjour étranger) dans la limite du plafond financier défini à l'article 11.1.B du CCTP.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant annuel du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

■ **Renonciation à toutes réclamations ultérieures :**

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ **Clauses inchangées :**

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ **Annexes de l'avenant :**

Numéro	Intitulé des Annexes
Annexe 1	Cahier des Clauses Techniques Particulières – Avenant

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 044-200067635-20251204-12_2025_05-AU



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Association IFAC
53 rue du RPC Gilbert
92600 Asnières

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public :

Mise en œuvre de l'animation jeunesse sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Lot n°4 : Communes d'Aigrefeuille sur Maine, La Planche, Remouillé, Vieillevigne

Marché n° 24.029

Date de la notification du marché public : 15 novembre 2024

Montant initial du marché public :

Accueil dans les espaces-jeunes

- Taux de la TVA : 0%
- Montant forfaitaire annuel HT : 375 396,47 € soit pour 4 ans : 1 501 585,88 € HT
- Prix révisable dans les conditions définies à l'article 8.2 du CCAP

Accompagnement des jeunes en situation de handicap :

- Montant annuel maximum HT : 10 000,00 €

Prestations concernant les séjours :

- Dans la limite des quantités plafonnées indiquées au CCTP

■ Montant du marché public suite Avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 521,46 €
- Nouveau montant forfaitaire annuel HT : 383 917,93 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant en application de l'article 8.5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) :

- Ajuster les clauses du CCTP pour répondre aux besoins de la collectivité en matière de séjours jeunes à compter du 1^{er} janvier 2026

Modifications du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	
Article 4.3B	<p>Précision apportée :</p> <p>Si l'organisation du séjour hiver n'a pas lieu, le titulaire aura la possibilité au sein d'un même lot, de reporter les journées / enfants non utilisées sur une autre période de vacances et donc sur une autre catégorie de séjours (activité accessoire, séjour de vacances, séjour étranger) dans la limite du plafond financier défini à l'article 11.1.B du CCTP.</p>

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant annuel du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

■ Renonciation à toutes réclamations ultérieures :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ Clauses inchangées :

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ Annexes de l'avenant :

Numéro	Intitulé des Annexes
Annexe 1	Cahier des Clauses Techniques Particulières – Avenant

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)